



Infos municipales



Août - Septembre 2020

La période estivale connaît traditionnellement un ralentissement de l'activité. Mais en ce mois d'août, la canicule s'est invitée à la tiédeur de l'été comme si le Coronavirus, qui continue à sévir de par le monde, ne suffisait pas à troubler nos vies et modifier nos comportements.

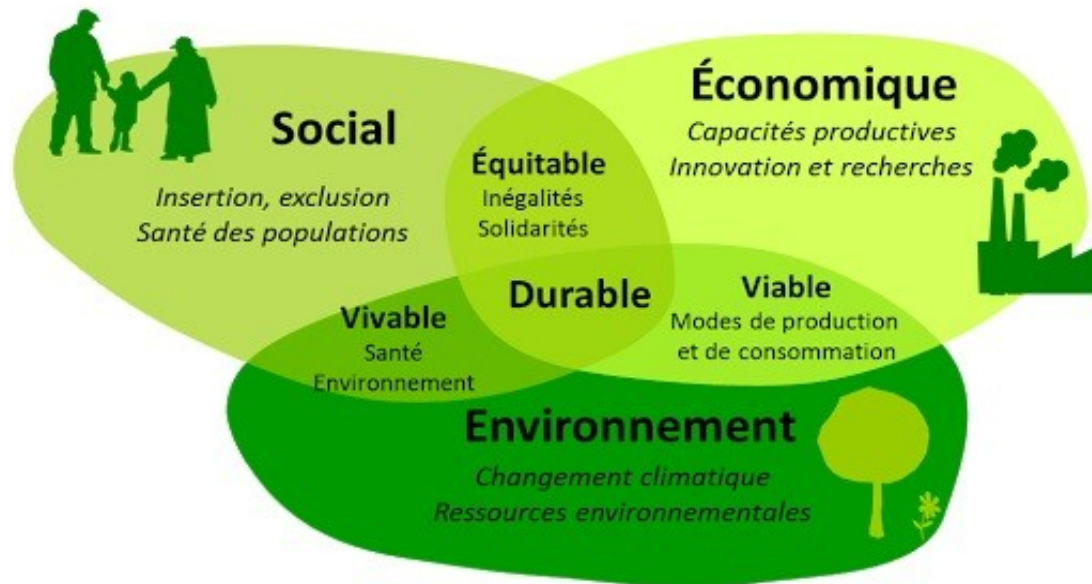
Devant le péril sanitaire qui nous menace, il nous faut continuer à appliquer les mesures barrières et observer les règles de distanciation.

Restons vigilants et faisons les bons gestes !!!

Villeblevin et le développement durable.....

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? C'est pour répondre à cette question essentielle qu'est né le concept de développement durable.

Qu'est-ce que le développement durable ?



La commune fonctionne au quotidien dans cette dynamique ; les choix faits au niveau écologique, économique, environnemental, démontrent notre volonté de nous y inscrire.

Les entreprises avec lesquelles nous travaillons sont labellisées, nos réflexions notamment en matière d'économie d'énergie (par exemple les éclairages LED, la recherche de performances énergétiques) suivent cette orientation. L'écologie fait depuis plusieurs années, partie intégrante des politiques communales. Dans nos démarches nous sommes aidés par des agences spécialisées qui nous délivrent des conseils et nous fournissent des outils pour mettre en œuvre nos projets.

À Villeblevin, aucune réalisation ne se fait sans prendre en compte le développement durable. Le concept est intégré de telle sorte qu'il ne paraît pas utile de le rappeler en permanence. À titre d'exemples, le maintien d'un poumon vert dans la commune, qui se traduit par l'acquisition de la colonie.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INFOS PREFECTURE : Utilisation des salles communales

Identifier les rassemblements à risque pour pouvoir assurer leur organisation en toute sécurité

Aux termes du décret du 10 juillet, les rassemblements de plus de 10 personnes organisés dans un lieu ouvert au public doivent faire l'objet d'une déclaration à la préfecture. Cependant, en raison d'une confusion sur la définition du « lieu ouvert au public » de nombreux organisateurs manquent de déclarer leur événement au motif qu'il est organisé sur une parcelle privée et que ce serait, en conséquence, un événement privé.

Or, le caractère public ou non d'un lieu, et de l'événement qu'il accueille, ne s'apprécie pas au regard du régime de propriété - publique ou privé du lieu - mais au regard de l'étendu de l'accès.

La règle générale étant la suivante : si un événement est accessible à des personnes au-delà du cercle familial ou amical de l'organisateur, il peut être considéré comme ouvert au public.

Les organisateurs de tels événements doivent s'orienter vers la préfecture afin de soumettre une déclaration. **ATTENTION : le défaut de déclaration est un motif d'interdiction.**

Il est à noter que l'utilisation des salles polyvalentes ne relève pas de ce régime de déclaration, mais ne libère pas les usagers, ni les gérants, de leurs obligations. Les maires doivent être attentifs à ce que les salles polyvalentes ne soient pas détournées de leur but d'origine par des locataires qui souhaiteraient en faire des discothèques. Par ailleurs les communes sont tenues de mettre œuvre les mesures prescrites aux gérants des salles, par le décret, à savoir :

- Respecter une densité d'une personne pour 4 m² ;
- Prévoir suffisamment de sièges pour que tous les participants aient une place assise.

Restauration scolaire

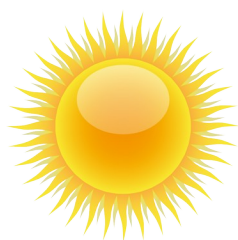


Le nouveau prestataire pour la livraison des repas est la société ÉLITE. Leur site internet est à disposition : <http://www.elite-restauration.fr/>.

Seul ÉLITE et API ont répondu à notre appel d'offre.

La Commission Scolaire étudiera cette année un autre mode de participation des familles au travers de l'application du quotient familial. Il est rappelé que lors du dernier Conseil Municipal, il a été décidé de ne pas répercuter sur la part des familles, l'augmentation du prix du repas de cantine consécutif à l'adoption du nouveau marché.

Plan canicule



Cet été, le plan canicule a été déclenché. Tout comme pour le COVID 19, les adjointes au Maire ont contacté par téléphone les personnes les plus vulnérables ainsi que nos aînés.

Toutefois, il est à noter que malgré nos demandes effectuées dans le contexte du COVID 19, plusieurs personnes n'ont pas souhaité communiquer leurs coordonnées aux services de la Mairie.

Rappelons qu'en période de crise (COVID ou canicule) il est important de pouvoir contacter nos concitoyens qui peuvent se trouver en difficulté afin de leur porter assistance le cas échéant. Nous tenons à préciser que ces informations demeurent strictement confidentielles.

Centre de loisirs

En ce mois d'août les enfants de moins de 6 ans ont été accueillis à la Colonie des Tilleuls. Toutefois, pour des raisons de confort et d'équipement, dorénavant les enfants de maternelle seront accueillis à Villeneuve-la-Guyard dont les locaux de la nouvelle école maternelle sont spécifiquement adaptés à l'accueil et donc au confort des tout-petits.

Une précision doit être apportée concernant les compétences spécifiques exercées par les communes et la communauté de communes. La CCYN exerce depuis toujours la compétence extrascolaire (petites et grandes vacances) à laquelle nous avons récemment rattaché les mercredis car, sur notre territoire, le calendrier scolaire se déroule sur une semaine de 4 jours.

La commune quant à elle exerce la compétence périscolaire (matin et soir des jours d'école et cantine) ; toutefois cette compétence est déléguée en partie à la CCYN par le moyen d'une convention de mise à disposition d'animateurs.

Travaux

Rue de la Division Leclerc

La société ORANGE vient tout juste de rebrancher les abonnés au service après que nous ayons enfoui les réseaux de télécommunication et d'électricité. Les derniers poteaux seront retirés dans les jours qui viennent.

Sécurisation du quartier des écoles

Le dossier de sécurisation du quartier des écoles aborde sa dernière phase ; à cet effet la commission voirie sera bientôt réunie pour travailler sur le projet des circulations dans le quartier des écoles tel qu'il avait été arrêté à l'origine du projet en 2018. Ayant fortement évolué ce dossier sera phasé sur 2 ou 3 ans.

Les écoles



Les services techniques ont procédé aux travaux d'entretien et aménagements divers dans les écoles. Il convient de noter que dans le contexte de la pandémie du COVID 19, chaque classe a été dotée d'un large bac lave-mains, chacun muni de deux robinets, avec savon et papiers essuie-mains jetables. En tout, sept bacs (14 robinets) ont été installés à l'école primaire pour un montant global de 15 000 euros.

Festivités communales et autres manifestations

Dans ces circonstances, toutes les manifestations estivales dont la fête de l'été ont été annulées compte tenu du contexte du COVID 19. Aussi, l'association Union Festive pour Villeblevin avait annoncé l'organisation d'une manifestation festive « Village en Fête » à l'Espace HEIDENBURG le 3 octobre 2020. Malheureusement, la tenue de cet événement festif a dû être annulée suite aux différentes mesures préfectorales imposées dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.

Toujours dans ce même contexte, le repas des aînés prévu en décembre est annulé. Toutefois, nos pensées accompagneront nos aînés en cette fin d'année, un colis gourmand leur sera offert par la municipalité.

Quant au marché de Noël, nous réfléchissons sur sa tenue éventuelle en plein air.



Nous tenons à communiquer sur la tenue de la fête des voisins qui nécessitera de prendre toutes les précautions pour éviter les contaminations (voir le début de cet article : « Identifier les rassemblements à risque pour pouvoir assurer leur organisation en toute sécurité »).

Veillez noter que selon les cas, vous devrez déclarer cette manifestation à la préfecture.

UNE ABSENCE DE DÉCLARATION VAUDRA INTERDICTION

Communauté de Communes Yonne Nord



Labellisation France Services le 27 août 2020

En présence de

Mme Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales

M. Cédric O, secrétaire d'État chargé de la Transition numérique
et des communications électroniques

M. Joël Giraud, Secrétaire d'État chargé de la Ruralité

M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État chargé du Tourisme,
des Français de l'étranger et de la Francophonie



Le Président de la Communauté de Communes Yonne Nord et monsieur le Maire de Sergines ont accueilli les Membres du gouvernement ainsi que :

Monsieur le Préfet de l'Yonne,

Mme Michèle Crouzet et M. André Villiers Députés,

Mme Dominique Vérien et Mme Noëlle Rauscent,

Sénatrices,

pour l'inauguration de la **Maison France Services** dans le cadre la labellisation de la MSAP communautaire installée à Sergines.

Le Président de la CCYN a pu s'entretenir un moment avec Mme la Ministre afin de lui exposer les difficultés de la communauté de Communes.

Nous remercions M. Lemoyne, Mme Vérien et Mme Crouzet d'avoir également évoqué cette situation à leur tour, montrant ainsi leur soutien et l'intérêt qu'ils portent à notre Communauté de Communes.



Depuis plusieurs années et malgré les moments difficiles que nous venons de connaître, les élus de la Communauté de Communes Yonne Nord ont eu le souci de maintenir les services à la population et renforcer la présence de l'État au cœur du territoire ; mission indispensable en tous lieux du territoire national, mais plus encore en milieu rural.

Le choix de Madame la Ministre de se déplacer en compagnie de Secrétaires d'État sur notre territoire honorent les élus qui lui adressent leurs plus vifs remerciements pour cette initiative.

Rappelons que les **Maisons France Services** permettent de faciliter l'accès des usagers aux Services Publics. Pour cela, deux agents d'accueil sont formés pour apporter des réponses aux démarches du quotidien.